

CPAM DU LOT238 RUE HAUTESERRE  
46015 CAHORS CEDEX 9

Numéro de l'assuré : 2 88 02 46 042 079 23

Nom de l'assuré :

HU Floriane

Pour mes démarches, j'utilise mon compte ameli.

Avec l'appli sur mon smartphone c'est très simple !

**3646** Service gratuit  
+ prix appel

Mme HU FLORIANE  
177 CHE DE LA CROIX DE FER  
46150 CRAYSSAC

Le 25/02/2025

## Attestation de paiement des indemnités journalières

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

1. Cette attestation délivrée par l'Assurance Maladie, disponible également depuis votre Compte Ameli, constitue un relevé de prestations en espèces, valable comme justificatif pour tous les organismes et toutes les administrations en sollicitant la présentation.
2. Cette attestation est à transmettre au Pôle Emploi dès le 1er paiement et en fin d'indemnisation en vue de faire valoir vos droits éventuels à l'allocation chômage. Elle est à conserver sans limitation de durée au même titre qu'un bulletin de salaire.
3. Les indemnités journalières à 0 peuvent résulter de l'application d'un délai de carence d'arrêt de travail ou d'un nombre d'indemnités journalières dépassé.

Document établi le 25/02/2025

SIRET Employeur

### Arrêts liés à l'activité travailleur indépendant :

**Indemnité forfaitaire de maternité** du 02/01/2024 au 16/01/2024 : 15 jours à 63,52 euros, soit 952,80 euros.

Pour vos demandes de RSA et de prime d'activité vous devez renseigner le montant « net social » (MNS). Le MNS est égal au montant des IJ moins les retenues RDS moins les retenues CSG. A partir de mars 2024, vous pourrez retrouver votre montant « net social » pour l'ensemble des revenus salariaux et des prestations que vous percevez sur le portail [mesdroitssociaux.gouv.fr](https://mesdroitssociaux.gouv.fr).

**Indemnité forfaitaire de maternité** du 17/02/2024 au 16/08/2024 : 182 jours à 63,52 euros, soit 11 560,64 euros.

Pour vos demandes de RSA et de prime d'activité vous devez renseigner le montant « net social » (MNS). Le MNS est égal au montant des IJ moins les retenues RDS moins les retenues CSG. A partir de mars 2024, vous pourrez retrouver votre montant « net social » pour l'ensemble des revenus salariaux et des prestations que vous percevez sur le portail [mesdroitssociaux.gouv.fr](https://mesdroitssociaux.gouv.fr).

**Indemnité forfaitaire de maternité** du 17/08/2024 au 31/08/2024 : 15 jours à 63,52 euros, soit 952,80 euros.

Pour vos demandes de RSA et de prime d'activité vous devez renseigner le montant « net social » (MNS). Le MNS est égal au montant des IJ moins les retenues RDS moins les retenues CSG. A partir de mars 2024, vous pourrez retrouver votre montant « net social » pour l'ensemble des revenus salariaux et des prestations que vous percevez sur le portail [mesdroitssociaux.gouv.fr](https://mesdroitssociaux.gouv.fr).

**Allocation forfaitaire de repos maternel** (1ère fraction) du 17/02/2024, d'un montant de 1 932,00 euros.

Pour vos demandes de RSA et de prime d'activité vous devez renseigner le montant « net social » (MNS). Le MNS est égal au montant des IJ moins les retenues RDS moins les retenues CSG. A partir de mars 2024, vous pourrez retrouver votre montant « net social » pour l'ensemble des revenus salariaux et des prestations que vous percevez sur le portail [mesdroitssociaux.gouv.fr](https://mesdroitssociaux.gouv.fr).

0141v1.309

Numéro de l'assuré : 2 88 02 46 042 079 23

Nom de l'assuré :

HU Floriane

**Allocation forfaitaire de repos maternel** (2ème fraction) du 13/04/2024, d'un montant de 1 932,00 euros.

Pour vos demandes de RSA et de prime d'activité vous devez renseigner le montant « net social » (MNS). Le MNS est égal au montant des IJ moins les retenues RDS moins les retenues CSG. À partir de mars 2024, vous pourrez retrouver votre montant « net social » pour l'ensemble des revenus salariaux et des prestations que vous percevez sur le portail [mesdroitssociaux.gouv.fr](https://mesdroitssociaux.gouv.fr).

Le directeur de votre Caisse Primaire  
d'Assurance Maladie

CPAM DU LOT  
238 RUE HAUTESERRE  
46015 CAHORS CEDEX 9